

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 28 mai 2008 - 9 h 30

« Egalité entre hommes et femmes, droits familiaux et conjugaux : le contexte sociologique »

Document N°4

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Vivre en couple et être parent : impacts sur les débuts de carrière

Bref n°241, mai 2007, CEREQ

Thomas Couppié et Dominique Epiphane (CEREQ)

Bref

Vivre en **couple** et être **parent** : impacts sur les **débuts de carrière**

Quels sont les effets des différentes étapes de la construction de la famille – avec comme événement majeur l'arrivée d'un premier puis éventuellement d'un deuxième enfant – sur les débuts de vie professionnelle des jeunes femmes ? La maternité a-t-elle le même impact pour les jeunes femmes les plus diplômées ? Entre reproduction des rôles sociaux et choix visant à privilégier la carrière du conjoint perçue comme la plus prometteuse, la construction de la famille et la façon dont elle s'articule avec la carrière professionnelle de chacun doivent également intégrer la question des activités domestiques et de leur gestion au sein des jeunes couples.

Au moment où ils se stabilisent en emploi ou entament une carrière professionnelle, les jeunes s'engagent également souvent dans la construction d'une famille. Au cours de ces premières années de vie active se négocient alors, au sein des jeunes couples, à la fois les rôles conjugaux et la participation de chacun au marché du travail. Plus nombreuses à quitter rapidement le domicile de leurs parents, les jeunes femmes sont également plus précoces à fonder leur propre famille. À la fin de leurs études, seulement la moitié d'entre elles vivent encore chez leurs parents, contre plus des deux tiers des jeunes hommes. Sept années plus tard, cet écart perdure : tandis que près des trois quarts des jeunes femmes vivent en couple, ce n'est le cas que de la moitié des jeunes hommes. Qui plus est, à peine plus d'un quart de ces derniers ont déjà au moins un enfant contre plus de la moitié des jeunes femmes. Ce décalage est particulièrement net parmi les jeunes les moins diplômés qui sont aussi les moins âgés au sortir du système éducatif. Or, en dépit, au fil des générations, d'une autonomisation des femmes par rapport à la fonction maternelle, comme en témoigne la très grande continuité de leur activité professionnelle aux âges de la fécondité, devenir mère semble demeurer, dès les premières années de vie active, un obstacle à la promotion sur le marché du travail.

Être mère modifie la situation professionnelle de nombreuses jeunes femmes

Être père ne semble pas avoir de conséquences sur la situation professionnelle des hommes vivant en couple. Qu'ils aient ou non des enfants, presque tous travaillent à temps plein au terme de leur septième année de vie active et leur salaire ne varie guère en fonction du nombre d'enfants (cf. graphique page 2). Ce constat renvoie au faible impact direct de la naissance d'un enfant sur leur situation professionnelle. En effet, 91 % des pères déclarent que cette dernière n'a en rien été affectée par la naissance de leur premier enfant et, lorsque le deuxième arrive, 96 % ne déclarent aucun changement.

En revanche, la situation professionnelle des jeunes femmes vivant en couple diffère nettement si elles sont mères, et ce, à tous les niveaux de formation. D'une part, celles-ci sont beaucoup plus nombreuses à ne pas travailler. 20 % de celles qui ont plusieurs enfants sont inactives et 10 % sont au chômage, contre respectivement 3 % et 8 % de leurs homologues sans enfant. Ces proportions diffèrent toutefois fortement selon leur niveau scolaire. La proportion de mères inactives varie de 11 % pour les plus diplômées à 41 % pour celles ayant quitté les bancs de l'école sans aucun diplôme. D'autre part, les femmes sont, en proportion, plus nombreuses à avoir un emploi à temps plein quand elles n'ont pas d'enfant que lorsqu'elles sont déjà mères. Et ces dernières sont d'autant moins nombreuses à travailler à temps plein qu'elles ont plusieurs enfants. Les écarts sont importants aussi bien parmi les femmes peu ou pas diplômées que parmi les plus diplômées. Ainsi, parmi les titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 minimum, seules 49 % travaillent à temps plein lorsqu'elles sont mères de plusieurs enfants, contre 92 % quand elles n'en ont pas.

Ces différences observées au terme de la septième année passée sur le marché du travail semblent directement liées à la naissance des enfants. 32 % des jeunes femmes déclarent d'ailleurs que l'arrivée de leur premier enfant a eu une ou plusieurs incidences sur leur emploi, alors que ce n'est le cas que de 10 % des hommes. Ainsi, après leur pre- ●●●

L'enquête Génération 98, regards sur le parcours professionnel et la situation familiale

Les résultats présentés dans ce *Bref* s'appuient sur l'exploitation statistique de l'enquête « Génération 98 » menée par le Céreq sur les cheminements professionnels de 16 000 jeunes représentatifs des 742 000 ayant terminé leur formation initiale en 1998. Ils concernent les jeunes vivant en couple au terme de leur septième année de vie active. Ils s'appuient sur la troisième interrogation de la Génération 98 réalisée à l'automne 2005 qui permet de connaître les trajectoires professionnelles durant leurs sept premières années de vie active et de comparer les situations familiales des individus au terme de cette période : vie en couple, situation du conjoint, nombre d'enfants, répartition des tâches domestiques au sein des couples, etc.

L'implication dans les tâches domestiques a été évaluée à partir des réponses des jeunes vivant en couple aux trois questions suivantes : « Qui passe le plus souvent l'aspirateur chez vous ? », « Qui prépare le repas du soir le plus souvent quand vous êtes ensemble chez vous ? » et « Qui fait les courses le plus souvent ? ». Les possibilités de réponses à ces questions étaient : « Vous », « Votre conjoint », « Les deux indifféremment » ou « Quelqu'un d'autre ». Sont considérés comme effectuant l'essentiel des tâches domestiques, les jeunes qui ont répondu qu'ils effectuaient eux-mêmes, le plus souvent, ces trois tâches.

■ Au mois de septembre prochain le Céreq publiera un ouvrage intitulé *Quand la carrière commence. Les sept premières années de vie active de la Génération 98* présentant les résultats de la troisième interrogation de la Génération 98.

... mière maternité, 17 % des jeunes femmes passent à temps partiel, 11 % changent de poste ou acceptent une mutation, 7 % démissionnent de leur emploi et 4 % prennent un congé parental à temps complet. Le passage à temps partiel est encore plus fréquent chez les jeunes femmes après la naissance de leur deuxième enfant, puisque 35 % d'entre elles réduisent leur temps de travail. En outre, 16 % prennent un congé parental à temps complet et, au total, 49 % déclarent que leur activité professionnelle s'est modifiée. Cette inflexion entre la naissance de l'aîné et d'un cadet est en grande partie explicable par la possibilité pour les parents – et *de facto* essentiellement pour

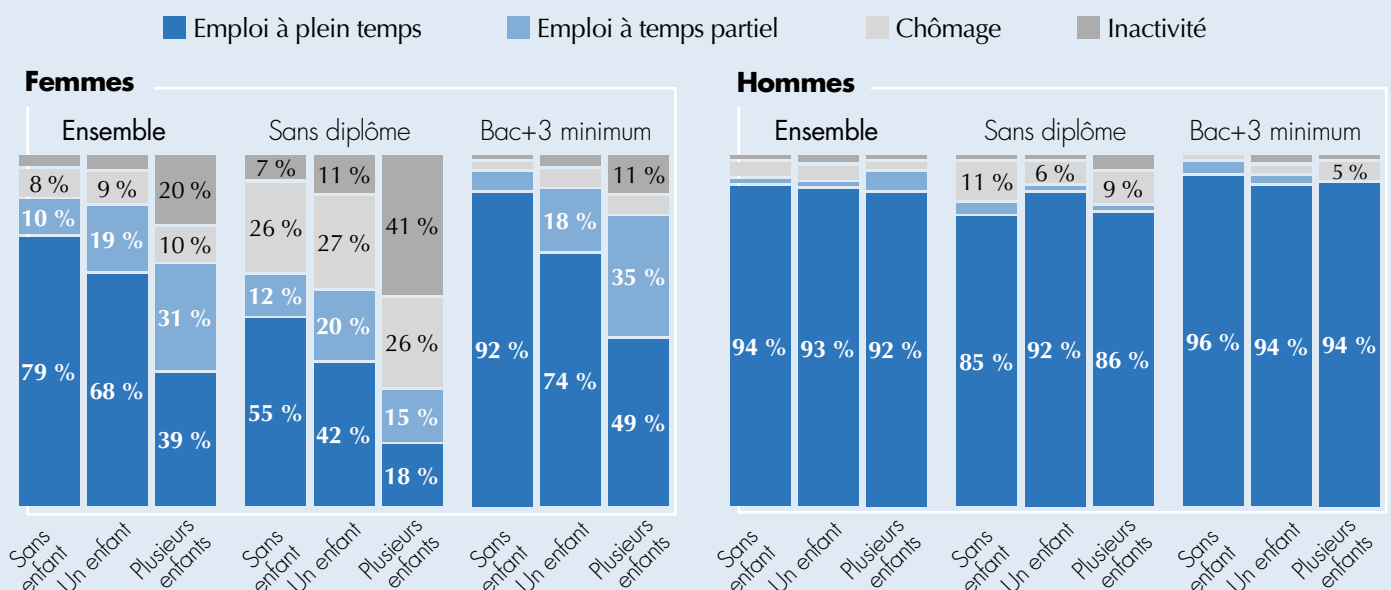
les mères – de percevoir un revenu de substitution via l'allocation parentale d'éducation (APE) à partir du deuxième enfant.

Les changements faisant suite à la naissance des enfants ne sont pas sans conséquence, à terme, sur les revenus des femmes. Ainsi, parmi les diplômées ayant au minimum un bac+3, l'écart de salaires atteint 12 % entre les jeunes mères et les femmes sans enfant. Mais les différences de rémunération s'expliquent pour l'essentiel par la durée du temps de travail, les jeunes mères étant plus souvent à temps partiel. Ainsi se distinguent deux catégories de jeunes mères. Afin de se consacrer davantage aux enfants et aux activités domestiques, certaines acceptent un plafonnement, une baisse voire une interruption de leur revenu professionnel. D'autres ne modifient pas – ou seulement temporairement – leur investissement professionnel à la naissance de leurs enfants. Au terme de leur septième année de vie active, ces dernières travaillent pour la plupart à temps plein dans des conditions proches des femmes sans enfant.

Les charges domestiques incombent toujours principalement aux jeunes femmes

Le fait d'être parent pèse donc essentiellement sur la situation professionnelle des jeunes femmes, et particulièrement des moins diplômées d'entre elles. Leur situation familiale ne suffit sans doute pas à expliquer cet état de fait mais elle y contribue fortement. Les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les femmes les moins diplômées renforcent en effet les rôles sociaux qu'hommes et femmes ont très tôt intériorisés, à savoir un positionnement de ces dernières sur la sphère domestique.

■ Situation professionnelle des jeunes vivant en couple au terme de leur septième année de vie active



Source : enquête « Génération 98 », troisième interrogation réalisée à l'automne 2005, Céreq 2007.

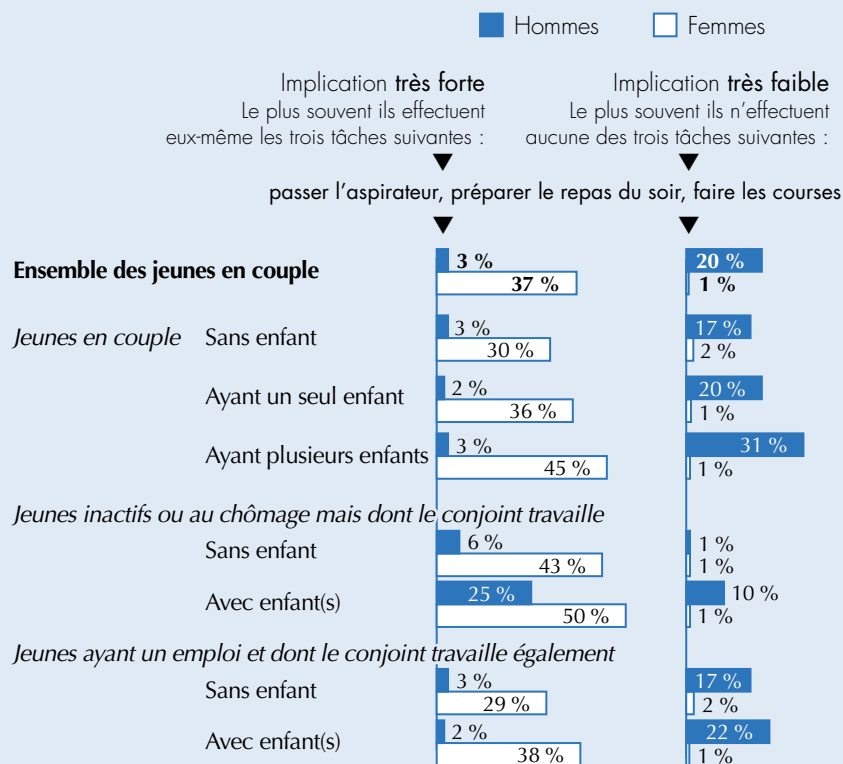
Le désinvestissement professionnel d'une partie des jeunes mères trouve également un écho plus subjectif. Ainsi, la part de jeunes désirant en priorité ménager leur vie hors travail est très proche pour les hommes et les femmes lorsqu'ils n'ont pas d'enfant. En revanche, elle est beaucoup plus élevée pour les jeunes mères que pour les jeunes pères. Qui plus est, pour ces dernières, elle augmente avec le nombre d'enfants : elle passe de 33 % pour les jeunes mères d'un seul enfant à 42 % pour celles ayant plusieurs enfants, contre respectivement 26 % et 30 % des jeunes pères. Dès les premières années de vie active, les priorités professionnelles des jeunes femmes sont donc fortement liées à leurs charges familiales. Et il est très probable que, outre le fruit d'un véritable choix, ces inclinations puissent aussi s'expliquer par l'assignation de la sphère domestique en priorité aux femmes, et notamment aux mères.

Les données statistiques sur l'activité domestique montrent en effet qu'au sein des couples, celle-ci est toujours l'affaire des femmes. Selon l'enquête « Emploi du temps » de l'INSEE de 1999, elles effectuaient 80 % du « noyau dur » du travail domestique, à savoir la cuisine et la vaisselle, le ménage, l'entretien du linge, les courses courantes et les soins matériels aux enfants et personnes à charges. Les jeunes qui vivent en couple ne dérogent pas à ce clivage. Ainsi, parmi ceux qui ont quitté le système éducatif en 1998, 37 % des femmes, contre à peine 3 % des hommes, déclarent effectuer de façon régulière l'essentiel des trois tâches suivantes : passer l'aspirateur, préparer le repas du soir et faire les courses (cf. graphique ci-contre). Inversement, 20 % des hommes et seulement 1 % des femmes déclarent ne réaliser habituellement aucune de ces tâches. En outre, la délégation du travail domestique à un tiers apparaît être une pratique encore peu développée chez ces jeunes puisque à peine 8 % des femmes et 11 % des hommes déclarent faire appel à une aide extérieure pour l'une au moins de ces trois tâches.

Au sein des couples, des variations apparaissent cependant dans l'investissement domestique selon notamment le capital scolaire et social des jeunes femmes. Celles titulaires d'un diplôme au moins équivalent à bac+3 paraissent plus à même de déléguer les activités domestiques. De même, celles dont la mère était cadre semblent moins impliquées que les autres dans les tâches domestiques, alors que près de la moitié de celles dont les deux parents étaient artisans, commerçants ou agriculteurs assurent l'essentiel de ces tâches.

L'investissement domestique des jeunes femmes semble également lié au type de profession qu'elles exercent. Plus de la moitié des employées et des ouvrières effectuent l'essentiel de ces trois tâches domestiques au sein de leur couple, que leur conjoint soit cadre, employé ou ouvrier. Mais la position professionnelle du conjoint peut également influencer sur la négociation conjugale en ce

■ Implication dans des tâches domestiques des jeunes vivant en couple



Champ : jeunes vivant en couple sept ans après leur sortie du système éducatif.
Source : enquête « Génération 98 », troisième interrogation réalisée à l'automne 2005, Céreq.

domaine. Ainsi, seulement 28 % des jeunes femmes cadres dont le conjoint est également cadre effectuent l'essentiel des trois tâches domestiques, contre 36 % des femmes cadres en ménage avec un employé ou un ouvrier.

L'ambiguïté des relations entre travail domestique et investissement professionnel au sein des couples

Il n'en reste pas moins que, dans tous les cas de figure, une logique de spécialisation vers des rôles conjugaux traditionnels semble se dessiner au fur et à mesure que la famille s'agrandit et que surviennent certaines péripéties de la vie professionnelle. L'arrivée d'enfants n'affecte pas l'implication des hommes dans les tâches domestiques alors qu'elle augmente celle des femmes qui, en plus d'assurer la part principale des nouvelles charges liées aux enfants, semblent également augmenter leur investissement dans les tâches domestiques courantes (cf. encadré ci-contre). Ainsi, lorsque le nombre d'enfants s'accroît dans la famille, la proportion de jeunes hommes qui ne participent plus à aucune de ces trois tâches domestiques et celle de jeunes femmes qui en prennent la totalité en charge augmentent.

Certes, cette tendance de fond peut connaître quelques infléchissements lorsque, par exemple, les pères rencontrent une situation professionnelle difficile, comme une perte d'emploi, qui conduit certains à prendre en charge les tâches domesti-

Implication ménagère et nombre d'enfants

Passer l'aspirateur, préparer le repas du soir et faire les courses : les jeunes femmes effectuent habituellement en moyenne 1,8 de ces tâches si elles n'ont pas d'enfant, et respectivement 2 et 2,1 si elles en ont un ou plusieurs. Les jeunes hommes en réalisent en moyenne 0,6, qu'ils soient père ou non et quel que soit leur nombre d'enfants. Si, en outre, est pris en compte le fait de récupérer les enfants le soir, les pères effectuent en moyenne 0,8 tâche s'ils ont un enfant et 0,7 s'ils en ont plusieurs, alors que les mères d'un enfant en réalisent 2,5 et celles de plusieurs enfants 2,7.

■ Salaire et implication dans les tâches domestiques des diplômés de l'enseignement supérieur

Salaire médian (en euros) au terme de la septième année de vie active

Nombre d'enfants	Femmes					Hommes		
	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et vivant en couple							
	Femmes travaillant à temps plein		Ensemble des femmes qui travaillent			Ensemble des hommes qui travaillent		
	Très fortement impliquées dans les tâches domestiques	Ayant recours à une aide extérieure	Très fortement impliquées dans les tâches domestiques	Ayant recours à une aide extérieure	Ensemble	Très faiblement impliqués dans les tâches domestiques	Ayant recours à une aide extérieure	Ensemble
Aucun	1 500	1 700	1 500	1 680	1 600	1 740	2 200	1 900
Un seul	1 500	1 770	1 450	1 730	1 510	2 030	2 450	1 900
Plusieurs	1 410	2 040	1 280	1 700	1 410	2 220	2 330	2 000

Source : enquête « Génération 98 », troisième interrogation réalisée à l'automne 2005, Céreq.

ques. Cependant, de tels aléas sont plus fréquents chez les jeunes mères qui tendent en général à renforcer plus encore leur investissement domestique à cette occasion. Ainsi, 50 % des jeunes femmes qui ne travaillent pas assurent l'essentiel des tâches domestiques contre 38 % de celles qui, comme leur conjoint, ont un emploi.

Le lien entre la construction de la famille et l'implication domestique des jeunes femmes apparaît cependant moindre pour les plus diplômées. En effet, la proportion de femmes non diplômées qui effectuent l'essentiel des trois tâches ménagères indiquées passe de 26 % à 39 % et 50 % selon qu'elles ont zéro, un ou deux enfants contre respectivement 22 %, 29 % et 37 % pour les titulaires d'un bac+3 minimum. Ces dernières n'en sont pas pour autant davantage suppléées par leur conjoint que les autres. En revanche, elles ont plus souvent recours à une aide extérieure pour réaliser les tâches domestiques, en particulier lorsqu'elles ont des enfants. Ainsi, parmi les diplômées ayant au moins bac+3, 15 % des femmes sans enfant et 19 % des mères de deux enfants délèguent le passage de l'aspirateur, la préparation des repas ou les courses. Moins de 5 % des mères non diplômées font de même.

Reste que la nature des relations entre charges domestiques et familiales, d'un côté, et qualité de la situation professionnelle occupée, de l'autre, semble dépendre du mode de gestion des tâches domestiques privilégié au sein du ménage. Ainsi, le niveau de salaire des jeunes en couple qui délèguent une partie des tâches à une tierce personne ne varie guère en fonction du nombre d'enfants. Mais les hommes qui se reposent intégralement sur leurs conjointes pour la réalisation des travaux domestiques ont un salaire médian qui augmente très sensiblement avec la présence et le nombre d'enfants. En miroir, le salaire des femmes travaillant à temps plein et qui assument l'intégralité des tâches domestiques est d'autant plus faible que le nombre d'enfants est élevé (cf. tableau ci-dessus). Ces deux constats sont souvent interprétés comme le choix rationnel d'une inflexion de l'investissement professionnel qui prépare, accompagne ou suit la naissance des enfants et qui viserait à privilégier, au sein du couple, la carrière de l'homme, anticipée comme plus prometteuse.

Entre rationalité économique et reproduction sociale

Les réorganisations engagées à la suite d'une mise en couple, puis de la naissance d'un enfant, semblent donc induire des évolutions professionnelles différentes pour les hommes et les femmes. Ce constat est particulièrement net pour les jeunes femmes ayant les plus bas niveaux scolaires. Il est plus nuancé pour les diplômées de l'enseignement supérieur fortement investies dans leur carrière professionnelle. En effet, celles qui, dès les premières années de vie active, ont pu valoriser leur diplôme sont en mesure, plus aisément que les autres, de faire en sorte que les charges liées à la sphère privée interfèrent moins sur leur carrière professionnelle.

Ainsi, les jeunes pères et mères ne valorisent pas leur capital scolaire de la même façon que leurs homologues en couple sans enfant, en raison notamment de l'investissement de chacun dans la sphère domestique. Les jeunes pères ont le plus souvent la possibilité de s'investir de façon privilégiée dans leur activité professionnelle, mais ce au prix d'une limitation de l'engagement professionnel que leurs conjointes consentent. Reste qu'une interprétation en termes de rationalité économique d'un tel choix apparaît peu efficiente dans certains cas. D'une part, l'arbitrage réalisé par un certain nombre de mères au détriment de leur investissement professionnel comporte une part de risque en cas de séparation du couple. En effet, au terme de la septième année de vie active, 30 % des mères séparées sont sans emploi et seules 54 % ont un emploi à temps plein. D'autre part, parmi les femmes qui sont toujours en couple, 25 % de celles qui déclarent à la fois gagner au moins autant d'argent, travailler au moins autant de temps et rentrer le soir en même temps ou plus tard que leur conjoint, assurent tout de même l'essentiel des tâches domestiques. Mais seuls 8 % des hommes qui sont moins bien rémunérés et ont un temps de travail moins long que leur conjointe, disent réaliser l'essentiel des tâches ménagères. Au sein des jeunes couples, des logiques de reproduction de rôles sociaux et conjugaux semblent donc encore bel et bien à l'œuvre.

Thomas Couppié et Dominique Épiphane (Céreq).

À lire également...

- *Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes*, A. Pailhé et A. Solaz, *Population et sociétés*, n° 426, INED, septembre 2006.
- *La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale*, H. Garner, D. Méda et C. Senik, *Premières synthèses, premières informations*, n° 50.3, DARES, ministère du Travail, décembre 2004.
- « La répartition du travail domestique entre conjoints : permanences et évolutions de 1986 à 1999 », C. Brousse, *France, portrait social*, INSEE, 1999.
- *Insertion professionnelle et début de carrière. Les inégalités entre hommes et femmes résistent-elles au diplôme ?*, T. Couppié, D. Épiphane, Ch. Fournier, *Bref*, n° 135, octobre 1997.

ISSN - 0758 1858

Céreq

Direction de la publication : Michel Quéré. Rédaction : Isabelle Bonal. Commission paritaire n° 1063 ADEP. Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source. Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 02. Tél. 04 91 13 28 28. Fax 04 91 13 28 80.

<http://www.cereq.fr>

Imprimé par le Céreq